

FAVIER Pierre, Félix

Etat civil :

Né le 22 juin 1929 à Bourg-en-Bresse (Ain).

Famille :

Fils de Pierre Favier (Ouvrier tréfileur) et de Thérèse Manissier. Marié le 16 août 1955 à Denise Grangeon . Trois enfants : Eric, François, Pascal. ¹

Position :

Ingénieur général des télécommunications en retraite. ²

Formation :

Lycée Lalande à Bourg-en-Bresse. Lycée du Parc à Lyon. *Ecole nationale des Télécommunications* 1955. Ancien élève de l'Ecole polytechnique promotion 1950³ (camarade de G. Pébereau (PDG de la CGE; ⁴), Ingénieur des télécommunications. Non E.N.S.P.T.T.

Service militaire :

Carrière :

-1955 :

Ingénieur à la Direction des télécommunications à Paris (1955-1957).

-1957 :

Ingénieur (1957-1964) à la Direction Régionale des Télécommunications (DRT) de Lyon.

-1964 :

puis Ingénieur en chef (1964-1969) à la direction régionale des télécommunications de Lyon; Responsable à ce titre des télécommunications au jeux olympiques d'hiver (février 1968) à Grenoble.

-1969 :

Directeur des télécommunications de la région d'Auvergne (1969 à 1975) à Clermont-Ferrand. Bénéficie dans sa région d'une attention particulière du ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire pour le développement des Télécommunications de la région Auvergne dans le cadre du VIè Plan. Celui-ci fait savoir à Favier que pour l'Auvergne, le montant des autorisations de programme affectées aux Télécommunications sera compris entre 555 millions et 610 millions de Francs. Ce financement permettrait d'atteindre les

¹ Who's who, 1990-1991, p. 676.

² Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, Annuaire 1999 E.N.S.T. et E.N.S.T. Bretagne, Paris, AIST éditeur, 1999, p. B 85.

³ Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, Annuaire 1999 E.N.S.T. et E.N.S.T. Bretagne, Paris, AIST éditeur, 1999, p. B 85.

⁴ Société amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique, Annuaire 1985, Paris, Société amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique (AX), septembre 1985, p. 83, bibliothèque du Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.), Fontainebleau.

résultats suivants : -190 000 abonnements téléphoniques (80 528 au 1er janvier 1970), et environ 3000 demandes en instance (4550). -1000 abonnements Téléx (220 au 1er janvier 1970). -Taux d'automatisation de 100% (45% au 1er janvier 1970). -Trafic plus que doublé, avec possibilité d'un développement important des liaisons de téléinformatique.⁵

-1970 :

Octobre 1970 : Au titre de Directeur régional des Télécommunications, rédige l'introduction du rapport " Les Télécommunications dans la région Auvergne " dans laquelle il se fixe trois objectifs majeurs : " Assurer le plus tôt possible la fluidité du trafic. Réaliser l'automatisation complète du réseau pour la fin du Vie Plan. Maintenir les demandes de raccordement en instance à un niveau raisonnable. (...) le problème du Téléx devant être résolu dès le début de 1971. " Pour assurer cette expansion, compte sur l'aboutissement du VIe Plan : " Le VI Plan, devra fournir les moyens d'atteindre ces objectifs, grâce à un effort d'autofinancement considérablement accru du Service des Télécommunications et à l'appoint indispensable attendu des Sociétés de Financement qui viennent, dès cette année, de faire la preuve de leurs possibilités. (...) le montant des autorisations de programme affectées aux Télécommunications sera compris entre 555 millions et 610 millions de Francs [qui permettra le développement des Télécommunications en Auvergne selon le schéma décrit ci-dessous]."⁶

8 décembre 1970 : Fait une conférence de presse en compagnie du Préfet de Région (M. Doustin), du Directeur régional des Services Postaux (M. Lasvaux), d'autres personnalités comme les directeurs départementaux des P.T.T., pour annoncer la multiplication des lignes téléphoniques par 5 à l'horizon 1977 (190. 000 abonnés) dans la région Auvergne, et la publication de ces objectifs dans un " livre blanc " destiné au public.⁷ L'établissement de ce Livre Blanc a d'ailleurs été demandé par le ministre des P.T.T. R. Galley à tous les Directeurs régionaux " (...) exposant de manière nette d'une part l'état des Télécommunications dans chaque région, tel qu'il résulte des commandes passées ou prévues au cours du Ve Plan, et d'autre part, les différentes étapes correspondant aux réalisations du VIe Plan. "⁸ Pour mettre en oeuvre l'équipement téléphonique de la région d'Auvergne, Favier prévoit une réduction des effectifs affectés à l'exploitation : sur un total de 2400 agents pour 1970 1300 emplois sont affectés à l'exploitation et 900 emplois affectés aux tâches techniques.⁹

-1974 :

Ingénieur général des télécommunications (1974).

4 octobre 1974 : Dans une lettre adressée aux parlementaires, l'Association des ingénieurs des Postes et Télécommunications demande " la création d'une budget annexe des télécommunications, l'amélioration des carrières pour les cent dix mille fonctionnaires de

⁵ P. Favier, " Région d'Auvergne Télécommunications ", in Les Télécommunications dans la Région Auvergne (Rapport DRT Auvergne), octobre 1970, p. 1, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1A 182 (par extrait), dossier " Etudes diverses ".

⁶P. Favier, introduction à : " Les télécommunications dans la Région Auvergne ", Clermond Ferrand, s. e. [La Poste], octobre 1970, p. 1, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1A 182 (Extrait), dossier Etudes diverses.

⁷ " 190 000 abonnés en Auvergne ", La Montagne, 9 décembre 1970, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1A 182 (par extrait), dossier " Etudes diverses ".

⁸ Lettre dactylographiée de R. Galley au Député du Puy-de-Dôme Michel Duval, 3 décembre 1970, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1A 182 (par extrait), dossier " études diverses ".

⁹ " 190 000 abonnés en Auvergne ", La Montagne, 9 décembre 1970, Service des Archives Economiques et Financières (S.A.E.F.) 1A 182 (par extrait), dossier " Etudes diverses ".

cette branche et le rattachement de son budget et de son personnel à une direction unique des télécommunications pleinement responsable devant son ministre. ”¹⁰

16 octobre 1974 : Le Conseil des ministres saisi par le Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications (Pierre Lelong) d'un projet de réforme de la Direction Générale des Télécommunications. Le C.N.E.T. dont “ les activités seront redistribuées ”, se consacrera désormais uniquement aux activités de recherche. Son service de contrôle des prix sera rattaché à une nouvelle direction des affaires industrielles. Une direction de la production deviendra responsable de la part ingénierie du CNET, ainsi que les différentes directions régionales des télécommunications. En outre, le conseil des ministres entérine la nomination des personnalités suivantes : G. Théry remplacerait L.-J. Libois à la tête de la direction générale des Télécommunications. A la tête de la direction de la production est désigné J. Dondoux. A la tête de la direction des affaires industrielles est nommé J.-P. Souviron. La direction du CNET est confiée Emile Julier qui sera en outre responsable du service des programmes et des affaires financières. La direction des affaires commerciales et internationales est confiée à M. Charles Cotten.¹¹

-1975 :

Ingénieur général à la direction des télécommunications de la Région Rhône-Alpes (D.R.T.) (1975-1982).

-1982 :

Directeur du Personnel et des affaires sociales (D.I.P.A.S.) au ministère des P.T.T. (1982-1985).

Membre du Conseil supérieur de la fonction publique (1982-1985).

5 juillet 1982 : Assiste à la séance de la Commission consultative “ Personel-Budget ” (en même temps que entre autres Legouet). “ Il indique une augmentation de 144 millions de F. affectés à la prime de résultat d'exploitation ce qui correspond à une croissance de 9,2%. Propose plusieurs orientations pour les 60 millions de F. qui restent à répartir. Il énonce notamment deux solutions qui ne respectent pas strictement la consigne du Ministère du Budget. La première solution pourrait être de négocier à nouveau la possibilité d'affecter ce crédit à un complément de prime de rendement au bénéfice des catégories B, C et D. Une autre solution moins orthodoxe au regard des directives du ministère du Budget consisterait à consacrer une partie de ce crédit (27 milliards) à des transformations d'emplois pour amorcer une réforme du service général. (...)”¹²

8 juillet 1982 : Assiste à la réunion du Conseil Supérieur des PTT (en même temps que entre autres J. Daucet, Mexandeau, Legouet, Zuber, Moulin) l'ordre du jour est séparé en deux points qui concernent : -la décentralisation; -l'examen du projet de budget pour 1983.¹³

¹⁰ “ Des ingénieurs demandent la création d'un budget annexe des télécommunications ”, *Le Monde*, 10 octobre 1974, revue de presse de la Documentation Française, A.N., C.A.C., 820745/16 (F60 bis 5903), boîte “ H IX 4- Télécommunications. Télégraphe 1946 à 1976 inclus. ”

¹¹ “ Modification au sein de la directions générale des télécommunications ”, *Le Monde*, 17 octobre 1974, revue de presse de la Documentation Française, A.N., C.A.C., 820745/16 (F60 bis 5903), boîte “ H IX 4- Télécommunications. Télégraphe 1946 à 1976 inclus. ”

¹² Intervention de P. Favier à la séance de la Commission consultative “ Personnel-Budget ” du 5 juillet 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., CA.C., 19840662/5.

¹³ Procès-verbal de la réunion du Conseil Supérieur des Postes et Télécommunications du 8 juillet 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/6.

9 septembre 1982 : Ecrit une note au ministre des PTT (L. Mexandeau) à propos de l'accès au grade d'Ingénieur en Chef des Ingénieurs des Télécommunications. Le ministère du Budget refuse deux propositions de promotion en surnombres de l'effectif budgétaire, mais autorise 15 promotions d'administrateurs hors classe en surnombre de l'effectif budgétaire pour le tableau d'avancement de 1981. “ (...) Le décalage progressif de trois années d'avancement au détriment des Ingénieurs ne peut avoir qu'un effet psychologique néfaste sur ceux-ci, sans profit pour qui que ce soit. ”¹⁴

28 septembre 1982 : Assiste (en même temps que entre autres L. Mexandeau, J. Daucet, G. Legouet, B. Zuber, Moulin) à la séance du Conseil Supérieur des PTT (Favier n'intervient pas).¹⁵

-1983 :

2 mai 1983 : assiste (en même temps que entre autres Daucet, Delchier, Legouet, Zuber, L. Mexandeau) à la séance du Conseil Supérieur des P.T.T. dont l'ordre du jour unique est le projet de Budget 1984.¹⁶

6 mai 1983 : Prépare un dossier pour le Directeur de Cabinet (B. Zuber) du ministre des PTT (L. Mexandeau) sur “ Le recrutement des Inspecteurs Principaux des PTT ”, dossier préparé à la suite de la réunion DGT-Cab du 22 avril 1983 qui faisait état du manque d'effectifs et de la nécessité du comblement d'emplois des INP. Ce dossier est constitué : -des avis de MM. F. Negre, Ph. Bodin, G. Haffner (Cab.) sur le recrutement externe des INP. -d'un projet de lettre aux syndicats déclarant la volonté de mettre en place un recrutement statutaire des INP. -d'un projet de décret élaboré par la sous-direction A (Bureau A1) visant à mettre en place un recrutement permanent par concours interne et externe. -d'un projet d'arrêté fixant les modalités de recrutement. -d'un projet d'arrêté fixant la liste des diplômes permettant de faire acte de candidature au concours d'INP.¹⁷

8 juillet 1983 : assiste (en même temps que entre autres Daucet, Mexandeau, Legouet, Zuber, Delchier) à la séance du Conseil Supérieur des P.T.T. dont l'ordre du jour unique est le projet de Budget 1984.¹⁸

21-22 décembre 1983 : Assiste (avec entre autres B. Zuber et L. Mexandeau) à l'audience que le Ministre des P.T.T. accorde aux organisations syndicales. Entre autres revendications, les organisations syndicales réclament l'application du 13ème mois en souhaitant que des mesures immédiates soient prises dans ce sens. Elles font remarquer par ailleurs qu'il y a eu une augmentation maximale de 7% pour les catégories B, C et D, alors que l'inflation pour 1983, approche sans doute de 9,5%. “ M. Favier, précise, à ce sujet, que l'augmentation de la masse globale des crédits inscrits dans la loi de finances initiale a bien été de 9% pour la prime de rendement, mais que ce taux a été ramené à 7% par décision prise en cours de gestion 1983, régularisée dans le Collectif de fin d'année. Une modulation des majorations a

¹⁴ Note de P. Favier au ministre des P.T.T., 9 septembre 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/4.

¹⁵ Séance du Conseil Supérieur des P.T.T. du 28 septembre 1982, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

¹⁶ Procès-verbal de la séance du Conseil supérieur des P.T.T. du 2 mai 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

¹⁷ Compte rendu de la réunion DGT/CAB du 22 avril 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/2.

¹⁸ Procès-verbal de la séance du Conseil supérieur des P.T.T. du 8 juillet 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/5.

été mise en place, en faveur des catégories B, C et D (+ 7% en moyenne) et au détriment de la catégorie A (+ 6% pour les inspecteurs, 5% pour les cadres supérieurs). (...). ”¹⁹

-1985 :

Vice-président du Comité interministériel de l'informatique et de la bureautique dans l'administration (1985-1995).

-1989 :

27 juin 1989 : Auditionné dans le cadre du Débat Public.²⁰

-1991 :

Vice-président (1991-1995) du conseil de gestion du Corps interministériel des ingénieurs des télécommunications.

Décorations, distinctions honorifiques :

Commandeur de la Légion d'honneur²¹, Commandeur Ordre du Mérite²²

Oeuvres, articles, rapports, cours, violon d'Ingres, entretiens :

-1984 :

Début 1984 : Auditionné par Jacques Chevallier lorsque celui-ci prépare son rapport L'avenir de la Poste. Rapport de mission au ministre des Postes et Télécommunications et de la Télédiffusion, Paris, La Documentation Française, juin 1984.²³

Activités politiques, associatives, syndicales :

Président de l'association sportive des P.T.T. de Clermont-Ferrand.²⁴

¹⁹ Compte rendu de l'audience accordée par le Ministre des P.T.T. L. Mexandeau aux organisations syndicales les 21-22 décembre 1983, archives des P.T.T., archives Zuber, A.N., C.A.C., 19840662/7.

²⁰ Le Débat Public, Infos internes, 20 juin 1989, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/5.

²¹ Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, Annuaire 1999 E.N.S.T. et E.N.S.T. Bretagne, Paris, AIST éditeur, 1999, p. B 85.

²² Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, Annuaire 1999 E.N.S.T. et E.N.S.T. Bretagne, Paris, AIST éditeur, 1999, p. B 85.

²³ Annexes du rapport de J. Chevallier, p. 123, Service National des Archives (SNA).

²⁴ Who's who in France 1975-1976, 12ème édition, Paris, éditions Jacques Lafitte, 1975, p. 678. Who's who in France 1998-1999, 30ème édition, Paris, éditions Jacques Lafitte, 1998, p. 690.